



Haut Commissariat à la Réconciliation  
et au Renforcement de l'Unité Nationale



REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL - LIBERTE - PATRIE

N° 45/CO/18 / HCRRUN

Lomé, le 23 MARS 2018

## Communiqué

Depuis le 12 décembre 2017, le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (**HCRRUN**) a commencé la mise en œuvre du programme de réparations élaboré par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (**CVJR**).

Après la prise en charge psycho-médicale et l'indemnisation des victimes vulnérables, c'est le tour des victimes non vulnérables commencé à Lomé le 20 mars 2018 pour se poursuivre dans toutes les préfectures regroupées en trois pôles (Kara, Atakpamé, Lomé).

Autant pour les victimes vulnérables, le HCRRUN a enregistré un satisfécit général, autant pour les victimes non vulnérables, le HCRRUN enregistre des réactions négatives de certains ayants-droits qui ne semblent pas comprendre encore le caractère symbolique des indemnisations.

Le HCRRUN tient à apporter les précisions suivantes:

- La CVJR et le HCRRUN n'ont à aucun moment parlé de dédommagement des victimes, mais plutôt d'indemnisations. En effet la reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité des préjudices causés, dans le cadre de la justice transitionnelle lui a fait accepter de procéder à des réparations symboliques et non à des dédommagements.
- les indemnisations octroyées aux victimes ou à leurs ayants-droits le sont sur la base de ce principe et il est loisible à chaque victime d'accepter ou de refuser l'indemnisation qui lui est octroyée ;
- les indemnisations servies aux victimes sont celles inscrites au programme de réparations de la CVJR, et ne sauraient en aucun cas faire l'objet de révision à la hausse ou à la baisse par le HCRRUN.

*Vivre ensemble,.... une nécessité!*

S'agissant toutefois des victimes décédées, le HCRRUN a reçu instructions du Chef de l'Etat de dresser listes des enfants mineurs de ces victimes au moment des faits à adresser à sa haute attention pour une prise en charge de ces orphelins. Les parents survivants seront avisés le moment venu.

Le HCRRUN par conséquent informe les victimes se trouvant dans ces cas de le faire savoir par écrit et sous pli fermé avec toutes les pièces justificatives afférentes (certificat de décès du parent, acte de naissance et/ou nationalité de l'orphelin, etc.)

Le HCRRUN compte sur la compréhension de la population et sur son adhésion au programme de réparations et à tout le processus.

Fait à Lomé, le 23 mars 2018

**Pour le HCRRUN**

**La Présidente**



**Madame Awa NANA-DABOYA**

*Vivre ensemble,... une nécessité !*